

COMMUNE DE MBOUR

AVENANT N° 01 A LA CONVENTION DE
PARTENARIAT EN DATE
DU 28 – 01 – 2014

ENTRE

- ✚ LA MAIRIE DE MBOUR
- ✚ L'INSPECTION D'ACADEMIE DE THIES (IA)
- ✚ L'INSPECTION DE L'EDUCATION ET DE FORMATION DE MBOUR 1 (IEF)
- ✚ LES ASSOCIATIONS :
 - ✓ NATANGUE SENEGAL
 - ✓ FAI IN SENEGAL ONLUS
 - ✓ ASSOCIATION NATANGUE POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES (ANEF)

Novembre 2014

Article premier : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

1. De modifier la formulation de l'action qui consistait à construire un bâtiment de 3 salles de classe dans l'école maternelle Coumba Ndinding Sonko, en une construction de trois salles réparties en deux bâtiments dont l'un de 2 salles et l'autre d'une salle de classe.
2. D'ajouter une action supplémentaire sur le même site de l'école Coumba Ndinding Sonko par : la rénovation et l'agrandissement des toilettes, du bâtiment administratif et du logement du gardien

Article 2 : MODIFICATION

✚ Article 4 ,1^{er} paragraphe

Au lieu de la démolition d'un bâtiment de l'école maternelle Coumba Ndinding Sonko et la construction d'un nouveau bâtiment de 3 salles de classes

Lire : la démolition d'un bâtiment de l'école maternelle Coumba Ndinding Sonko et la construction de deux bâtiments pour trois 3salles de classes (un bâtiment de deux salles de classe et un autre bâtiment d'une salle de classe)

✚ 3eme paragraphe

Ajouter : la rénovation et l'agrandissement des toilettes du bâtiment administratif et du logement du gardien

Article 3 : INSERTION

Les modifications apportées à l'article 4 sont également insérées aux articles 5 et 8 de la convention

Article4 :





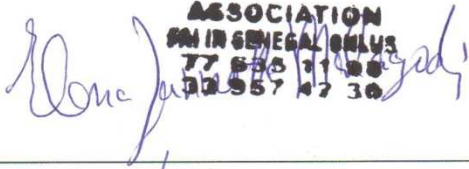
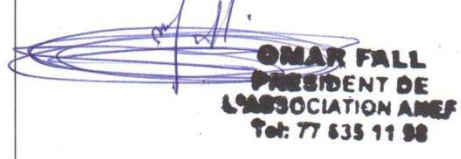
Conformément aux dispositions de l'article 14 de la convention, le présent avenant est soumis à l'approbation de chaque partie.

Article 5 : CHANGEMENT

Les dispositions du présent avenant qui n'ont pas subi de modification restent sans changement.

Fait à Mbour le 01 décembre 2014

Lu et approuvé par l'ensemble des signataires listés ci-dessous :

PARTENAIRE	SIGNATURE
<p><u>Pour la Mairie de Mbour :</u> Le Maire</p>	
<p><u>Pour L'IEF de Mbour 1 :</u> L'Inspecteur</p>	
<p><u>Pour L'IA de Thiès :</u> Le Proviseur du Lycée CALD</p>	
<p><u>Pour L'Association Natangué Sénégal :</u> La Présidente</p>	 <p>ASSOCIATION NATANGUÉ SENEGAL 77 635 11 98 83 957 42 30</p>
<p><u>Pour L'Association FAI IN SENEGAL Onlus :</u> La Présidente</p>	 <p>ASSOCIATION FAI IN SENEGAL ONLUS 77 635 11 98 83 957 42 30</p>
<p><u>Pour L'Association ANEF :</u> Le Président</p>	 <p>OMAR FALL PRESIDENT DE L'ASSOCIATION ANEF Tel: 77 635 11 98</p>